

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité I

Avis de commerce non préjudiciable pour les bois,
les plantes médicinales et le bois d'agar

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP15 Doc. 16.3, approuvé tel qu'amendé par le Comité II à sa deuxième séance.

Concernant les avis de commerce non préjudiciable pour les bois, les plantes médicinales et le bois d'agar

A l'adresse des Parties

15.XX Conduire des ateliers de renforcement des capacités sur l'utilisation des espèces produisant du bois et *Prunus africana*, avec la participation de spécialistes appropriés, et donner des orientations sur les ACNP pour les plantes médicinales et les espèces produisant du bois d'agar dans les Etats des aires de répartition concernés avec la coopération des Parties importatrices.

A l'adresse du Secrétariat

- 15.XX a) Inclure des éléments pratiques pour formuler les avis de commerce non préjudiciable pour ces groupes de plantes dans ses ateliers sur le renforcement des capacités, afin de générer un feedback des autorités scientifiques pour peaufiner les lignes directrices sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable figurant dans le document CoP 15 Doc. 16.3;
- b) Utiliser les fonds externes offerts par les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales et les autres sources de financement intéressées pour faire traduire les lignes directrices en arabe, en chinois et en russe, et pour appuyer des ateliers régionaux sur le renforcement des capacités pour l'utilisation des espèces produisant du bois et *Prunus africana*, et donner des orientations sur les ACNP pour les plantes médicinales et les espèces produisant du bois d'agar dans les Etats des aires de répartition concernés; et
- c) Maintenir les informations à jour et les rendre accessibles aux Parties.